



Employeur demandant grosse somme d'argent à ses employés

Par **FrenchUser07**, le **04/03/2022** à **11:56**

Bonjour, Je n'ai pas l'habitude d'écrire sur des forums mais j'ai besoin d'info sur ce qui se passe.

Ma copine travaille dans une grande enseigne, une grande surface type hypermarché, elle est caissière en CDI depuis plusieurs années. Il y a 6 mois, un client passe avec des bons de réductions avantageux, il lui a donné un lien pour avoir accès à ces bons, elle, ainsi que 5 autres de ces collègues, ont alors commencé à les utiliser en demandant au préalable l'avis du Patron et de la comptable, qui leur ont tous deux dit qu'il les acceptaient. Nous en avons donc utilisé plusieurs fois pendant une période.

Un mois après, toutes les caissières ont été appelées par le patron qui leur a annoncé que les bons étaient faux et que tout le monde devait les rembourser. Nous n'étions réellement pas au courant du fait que les bons étaient faux et avec l'appui de la comptable et du patron leur disant que tout passait et que de toute façon ils étaient remboursés par les marques, nous pensions que tout était OK.

Il leur a dit qu'elles devaient tout rembourser sans quoi ils prévendraient la gendarmerie, qu'elles devraient payer plus en frais d'avocats et qu'au bout du compte c'est un licenciement pour faute grave qui les attendait. Il leur a fait croire que la police avait ouvert une enquête sur le site donnant les bons et que le propriétaire allait bientôt venir faire attraper.

Après plusieurs semaines de pression sur ces employées, deux caissières lui ont remboursé des sommes énormes, en chèques, sans papiers officiels demandant un remboursement. Une personne leur a donné 3000 €, une collègue de ma copine leur a demandé si elle pouvait le payer en 6 mensualités, le patron a juste répondu que ce n'était pas possible car, si elle quittait son job, il n'avait pas la garantie d'avoir toutes les mensualités.

Une collègue de ma copine a appelé la gendarmerie pour savoir s'ils avaient trouvé qui était derrière ce site, et la police lui a confirmé qu'aucune enquête n'avait été ouverte, qu'aucune plainte n'avait été déposée, et que le client qui a ramené les bons en premier, avait été identifié et convoqué par le patron de la grande surface mais qu'eux ne

savaient rien, un arrangement a dû se faire entre eux.rnrnMa question est donc la suivante, est-ce à nous de payer ?rnrnLa méthode de son patron est elle normale ?rnrnEt quels recours peuvent avoir ma copine et ses collègues, pour se défendre ?rnrnDésolé pour ce long texte, j'ai essayé de synthétiser au mieux.rnrnJe vous remercie pour temps pris à lire et merci de m'aiguiller car nous nous sentons dépassés.

Par **morobar**, le **04/03/2022 à 16:42**

Bonjour,rnrnEn clair: votre employeur accepte ls bons de réduction clients.rnrnC'est le cas de tous les hypermarchés.rnrnMais en réalité vous avez présenté des faux bons.rnrnVous êtes donc bien redevable des sommes en jeu (je ne comprends pas les milliers d'euro soit dit au passage).rnrnMais pas plus, pas de pénalité à ce stade ni de dommages et intérêts.rnrnALors c'est soit un accord avec l'employeur et prélèvement sur salaire selon les règles en vigueur, soit effectivement plainte et procédure de licenciement pour escroquerie.rnrn[quote]rnl la police lui a confirmé qu'aucune enquête n'avait été ouverte,[/quote]rnrnPlus exactement le gendarme interrogé n'avait ouvert aucune enquête.rnrnMais la répression des fraudes a pu être saisie par ailleurs, ou un autre commissariat.rnrnVous présentez l'employeur comme un escroc/faux-jeton/arnaqueur...rnrnMais en réalité c'est son entreprise et donc lui la victime

Par **Lag0**, le **05/03/2022 à 10:01**

Bonjour,rnrnL'employeur n'a tout de même pas tout bon !rnrnLa procédure normale aurait été de déposer plainte pour l'escroquerie et de prendre les sanctions qui s'imposent envers ses salariés (licenciement pour faute grave, voir lourde).rnrnIl pouvait présenter à ses salariés une possibilité d'arrangement à l'amiable si ceux-ci le voulaient bien, sous forme d'un remboursement des sommes escroquées et d'abandon de toute poursuite.rnrnOr ce n'est pas vraiment ce qu'il a fait...